



**Cézon**  
**entrez**  
**avec nous**  
**dans le projet !**

# notre histoire

## De Vauban à la renaissance !

Cézon, une île, un fort, une histoire avec un grand H.

L'île Cézon est à 400 mètres du rivage et du GR34, on y passe à pied sec à marée basse.

Elle abrite des fortifications depuis la fin du 17e siècle dans le but de protéger les mouillages de l'Aber Wrac'h et d'éviter une prise terrestre de Brest.

Ces fortifications sont construites pendant le règne de Louis XIV, sous l'impulsion de Vauban, reprises au 19e siècle sous Napoléon III. L'île, pendant la deuxième guerre mondiale, est intégrée au Mur de l'atlantique, (17 bunkers y sont construits).

Créée en 1995 par de jeunes artistes, l'association Cézon reprend son souffle en 2015 avec une équipe locale et un projet renouvelé.

Le Fort CEZON a été inscrit au titre des Monuments Historiques en juillet 2015.

# nos valeurs

## Restaurer

Nous voulons préserver, révéler et valoriser le patrimoine architectural, naturel et culturel. Celui de notre île, cette pépite de l'Aber Wrach ! Et participer ainsi à renforcer l'identité du Pays des Abers.

## Animer, dynamiser

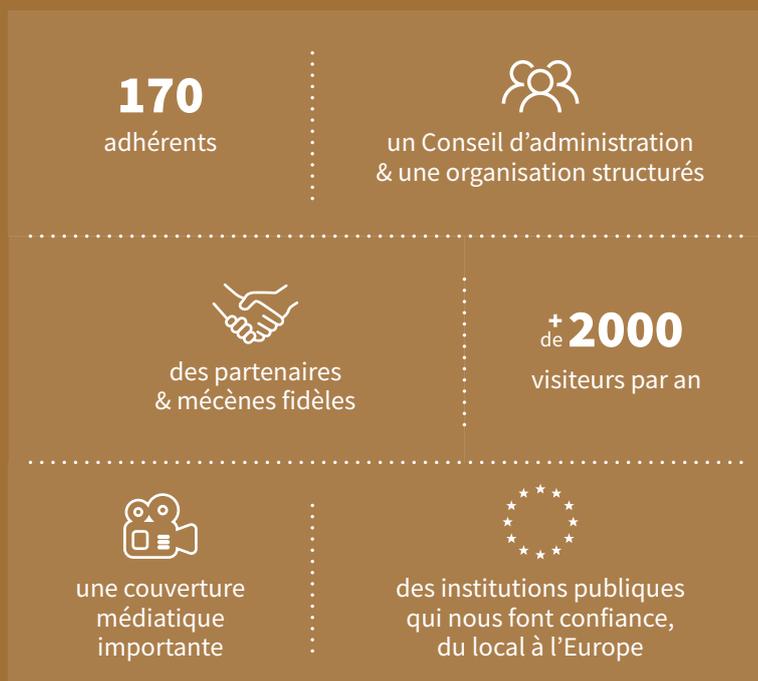
Nous voulons prendre le temps, nous engager dans la durée, respecter le lieu, son environnement, nous inscrire dans une dynamique humaine de territoire, ouvrir Cézon et partager le plaisir d'y être, en faire un lieu d'accueil, d'enrichissement, d'animations et de découvertes, d'interconnaissance, de coopération.

## Partager, accueillir

Nous voulons que le Fort Cézon, hier "place forte" pour refouler l'adversaire, soit désormais un lieu ouvert pour accueillir la biodiversité culturelle, naturelle et sociale.

# nos concrétisations

## Une communauté grandissante



## Nos actions

- Sauvegarde et restauration des édifices : 80 jours de chantiers partagés sous l'égide de l'Union REMPART, reconnue internationalement
- Animations culturelles et artistiques : spectacles vivants, expositions, concerts...
- 60 visites guidées par an, hors journées du patrimoine

## Nos projets à venir

Les années qui viennent, 2020, 21, 22... sont extrêmement riches de projets : travaux de réhabilitation (pose de toits, restauration de la tour...), signalétique (parcours d'interprétation du patrimoine historique et naturel), animations culturelles et/ou artistiques, investissements divers en matériels et équipements pour un meilleur accueil des visiteurs.



# pourquoi soutenir le projet Cézon ?

## Pour développer votre visibilité via nos médias

- › notre page Facebook suivie par + de 1 000 personnes
- › notre site internet [www.cezon.org](http://www.cezon.org)
- › notre programme annuel diffusé dans toute la région
- › notre couverture médiatique (presse locale et spécialisée, télévision, radio)

## Pour partager nos valeurs

Soutenir le projet, c'est accompagner nos actions, promouvoir nos valeurs, vous les approprier, en faire le reflet de votre propre engagement.

## Pour faire rayonner votre entreprise

Renforcer l'image positive de votre entreprise, vous associer à un projet local et responsable qui contribue à faire découvrir son territoire, à développer son économie et à ouvrir le patrimoine à tous les publics.



## le mécénat

Identifions ensemble le projet de mécénat qui vous ressemble, autour de 3 grandes thématiques :

- › **Restaurer, réhabiliter le bâti,**
- › **Soutenir les expositions, les animations**
- › **Aider l'action sociale, la solidarité, l'insertion**

### Devenir mécène

Le mécénat est un don de votre entreprise à CÉZON, association d'intérêt général. Il peut être financier, en nature (moyens techniques ou matériels), ou de compétence (mobilisation du savoir-faire de vos salariés).

### Votre engagement

Votre engagement peut s'inscrire dans le temps. Nous vous proposons de nous engager ensemble dans la durée. Passer une convention sur plusieurs années (3 ans par exemple) permet de mieux se connaître et ainsi mieux valoriser votre mécénat !

### La fiscalité

La loi Aillagon du 1<sup>er</sup> août 2003 vous permet en tant qu'entreprise de bénéficier d'une réduction d'impôts sur les sociétés de 60% du montant du don, dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires HT. Depuis 2019, les entreprises ont aussi la possibilité de fixer ce plafond à hauteur de 10000€, favorisant ainsi les dons des TPE et PME.

### Vos contreparties, nos outils

En tant que mécène, vous bénéficiez de contreparties dont la valeur peut atteindre 25% du montant du don. Nous pourrions mettre l'île, le fort, nos tentes du désert, leur capacité d'accueil (80 personnes) à votre disposition.

Quelques exemples d'offres possibles :

- › des pass visites,
- › une visite Entreprise de l'île avec l'intervention d'un membre de Cézon
- › une journée événementielle sur l'île
- › votre logo sur notre site et nos supports
- › l'utilisation de photos de Cézon pour votre communication

# mécènes & partenaires institutionnels, ils nous font confiance

UNION EUROPÉENNE  
UNANIEZH EUROPA



L'Europe s'engage  
en Bretagne

Avec le Fonds européen agricole pour le développement rural :  
l'Europe investit dans les zones rurales



Crédit photo © Pascal Léopold



**association Cézon**  
**311 ar palud**  
**29870 landéda**  
**02 29 00 41 39**  
**contact@cezon.org**  
**www.cezon.org**